

La Charte affirmant les valeurs de laïcité – les inquiétudes de la *Conversation interreligieuse du Canada*

La *Conversation interreligieuse du Canada* a été créée en janvier 2009, à l'occasion du Sommet mondial des dirigeants religieux qui a réuni de hauts représentants des communautés de foi du monde. Avec un profond respect pour le pluralisme et en affirmant résolument cette valeur, nous abordons les questions qui ont trait à l'intérêt commun de tous les Canadiens, d'un océan à l'autre.

Les représentants des communautés nationales qui participent à la *Conversation interreligieuse*, s'inquiètent du projet de Charte affirmant les valeurs de laïcité et de neutralité religieuse de l'État ainsi que d'égalité entre les femmes et les hommes et encadrant les demandes d'accommodement du gouvernement du Québec, qui comporterait, entre autres, des mesures interdisant aux employés de la fonction publique de porter des symboles religieux ostentatoires.

La religion est un élément indissociable de l'identité québécoise et canadienne. La *Charte québécoise des droits et libertés de la personne* et la *Charte canadienne des droits et libertés* soutiennent toutes deux la liberté de religion et l'importance de la religion en tant que fondement de la dignité humaine.

Malgré que l'objectif visé par la Charte affirmant les valeurs de laïcité soit d'insister sur la neutralité de l'État en matière de religion et de lui accorder une reconnaissance juridique, l'interdiction du port de symboles religieux impose une limite inacceptable aux droits fondamentaux de liberté d'expression et de liberté de religion, garantis autant dans la *Charte québécoise des droits et libertés de la personne* que dans la *Charte canadienne des droits et libertés*.

Nous remettons en question cette référence à la « neutralité ». Le but d'une « neutralité » et d'une laïcité authentiques du gouvernement est sûrement d'agir équitablement et d'une façon non sectaire envers tous ses citoyens, indépendamment de leurs engagements les plus profonds, qu'ils soient religieux ou non, aussi longtemps que ces engagements ne font tort à personne. Si un gouvernement n'acceptait l'expression publique de la conscience et des croyances d'une personne qu'à condition que cette expression exclue toute référence à une croyance religieuse, il priverait certains citoyens de la liberté accordée à d'autres de suivre leur conscience et leurs convictions. Si tel était le cas, le gouvernement prendrait parti d'une façon injuste et sectaire. Par contre, si le gouvernement respectait les droits humains fondamentaux énoncés dans la *Charte des droits et libertés du Québec*, qui constituent des valeurs chères et importantes au Québec, la définition de l'identité personnelle et collective devrait découler de l'évolution normale de la société, dans laquelle s'inscrit l'évolution de la pensée et de la pratique religieuses. Une identité se forme quand tous les membres de la société, qu'ils

pratiquent ou non une religion, participent librement aux processus sociaux et aux discours publics, que nous associons au pluralisme et à la démocratie, ainsi qu'à la liberté d'expression et de conscience. Ce n'est pas le rôle du gouvernement de déterminer et de définir à l'avance cette identité personnelle ou collective.

À l'échelon international, l'article 18 de la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies affirme : «Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction seule ou en commun, tant en public qu'en privé, par l'enseignement, les pratiques, le culte et l'accomplissement des rites. »

Nous croyons que, loin de la miner, l'expression de la diversité qui caractérise une société vraiment pluraliste et démocratique confère aux citoyens une meilleure et une plus juste égalité d'accès aux services. La justice pour tous consiste à respecter la liberté de vivre dans la diversité pour toutes les confessions et pour tous ceux qui n'ont aucune appartenance religieuse.

La Conversation interreligieuse du Canada encourage le gouvernement du Québec à reconsidérer son projet d'interdire le port des symboles religieux dans la fonction publique. Exiger que les gens abandonnent certaines pratiques religieuses et certains aspects essentiels de leur identité crée une atmosphère d'intolérance et d'injustice et aura pour effet de miner l'égalitarisme et l'unité sociale que le gouvernement du Québec a dit vouloir soutenir par ce projet.

La Conversation interreligieuse du Canada veut défendre le droit de religion dans notre société pluraliste et dans le cadre de la vie publique canadienne. Nous cherchons à promouvoir l'harmonie, le dialogue et la compréhension entre les religions et les communautés de foi du Canada et tous les Canadiens, à renforcer les fondements de la justice dans notre société, et à travailler pour favoriser l'exercice du droit fondamental à la liberté de conscience et de religion, pour le bien commun et l'engagement des citoyens partout au pays.

À cette fin, et pour participer respectueusement à la mosaïque canadienne à titre de religions du monde, nous joignons à la présente déclaration la vision présentée dans notre Charte.

Signée par les membres suivants de la Conversation interreligieuse du Canada :

Mr. Zul Kassamali, Vice-Président, Association of Progressive Muslims of Canada, Pres. Toronto Interfaith Council

Le Révérend Dennis Drainville, Évêque de Québec, Église anglicane du Canada

The Right Reverend Barry Clarke, Bishop of Montreal, Anglican Church of Canada

Le Révérend John H. Chapman, Évêque de Ottawa, Église anglicane du Canada

The Most Reverend Fred Hiltz, Primate of the Anglican Church of Canada

Ms. Karen McKye, Secrétaire générale, La communauté bahaie du Canada

Rev. Sam Chaise, Executive Director, Canadian Baptist Ministries

Dr. Peter Reid, Executive Minister, Convention of Atlantic Baptist Ministries

Rev. David Rowley, Secrétaire Général, Union d'Églises baptistes francophones du Canada

Rev. Tim McCoy, Executive Minister, Canadian Baptists of Ontario and Quebec

Rev. Jeremy Bell, Executive Minister, Canadian Baptists of Western Canada

Dr. Ronald A. Kuipers, Director, The Centre for Philosophy, Religion, and Social Ethics

Elder David P. Homer, Area Seventy, The Church of Jesus Christ of Latter-day Saints

Mr. Bruce J. Clemenger, President, The Evangelical Fellowship of Canada

Pandit Roopnauth Sharma, President of Hindu Federation, Spiritual Leader Ram Mandir

Presidents Tom Wolthuis and Dawn Wolthuis, Institute for Christian Studies

The Rev. Susan C. Johnson, National Bishop, Evangelical Lutheran Church in Canada

Rev. Dr. Willard Metzger, Executive Director, Mennonite Church Canada

The Rev. Prof. Dr. James Christie, Ridd Institute for Religion and Global Policy

Rev. Innen R. Parchelo, National Director, Tendai Buddhism Canada

Religions for Peace Canada et Religions pour la Paix - Québec

The Right Reverend Gary Paterson, Moderator, l'Église Unie du Canada

Rev. Rosemary Lambie, Executive Secretary, Synode Montreal & Ottawa Conference, United Church of Canada/
L'Église Unie du Canada

Mr. Prem Singh Vinning, Président, World Sikh Organization of Canada